



Saison 2016 – 2017 COMMISSION SPORTIVE

PV n° 7 du 13 mars 2017 à 19h30
A Monéteau – Club House



Présent(e)s : Mmes Sylvie Valtat, Marie-Anne Lecot-Garcia, Barbara Charles, Françoise Badin
Mrs Laurent Renard, Cyril Roualet, Jean Pierre Darlot, Reynald Lecot, Didier Bernard et
Didier Taffineau.

Excusés : Mrs Didier Thélémaque et Sylvain Brouillard

1. Approbation du PV 6

Le PV n°6 de la commission Sportive du 02/02/2017 est approuvé à l'unanimité.
Il est à saisir sur le site.

2. Matches en litige ...

- Il faut faire un rappel de tenue de e-marque, les erreurs sont récurrentes alors que beaucoup de pénalités financières pourraient être évitées.
A rappeler également sur le message du vendredi.
- Le Stade Auxerrois en U17M2, ayant un 2^{ème} forfait, la Commission Sportive applique un forfait général. Si le club veut jouer les matchs restant, ils contacteront les clubs et les matchs ne seront pas couverts. L'équipe peut, néanmoins participer à la coupe.
Il faut très rapidement prévenir les clubs et les arbitres pour le match du 25/03
- Courrier à faire pour Vauzelle qui joue avec 5 JC1 ou JC2 depuis le 10 décembre 2016 ; les matchs sont perdus avec pénalités financières de 90€ par match.
- Pour le match n°864 en U13F Brienon / Sens, la rencontre devra être reprogrammée avant le 1^{er} mai 2017.
- Demander à Gwenaëlle (Responsable des OTM de la Ligue) si l'adresse du délégué de club doit être saisie sur e-marque.

3. Google drive

- Mettre les décisions de la sportive dans le drive
- Demander à Sylvain d'intégrer les U11 dans le drive et à Didier d'intégrer les U13.

4. Coupes et Trophée de l'Yonne

- Coupes du 1^{er} mai
Dossier de Sens complet, dossier de Brienon incomplet. La CS attribue les Coupes du 1^{er} mai à Sens.
- Trophée de l'Yonne et Coupe U17
L'US Joigny a déposé son dossier le 9/02, le Trophée lui est attribué.
- Finale Four à Brienon

- Courrier à envoyer aux clubs en donnant les attributions et en remerciant les candidats.
- ½ finales TY DM1 : Sens ne pouvant se déplacer le 25/03 (fête du club de ESPB), la commission accepte exceptionnellement que le match se joue avant la date prévue ou au maximum le 26/03 pour cette rencontre alors que le règlement stipule que les rencontres de Coupe ne pouvaient qu'avancées.
- ½ Finales U15M le 15/04/2017
Seul le CASG est qualifié pour les ½ finales
Match 4 : CASG (+10)/ ESPB 1
Match 5 : AS Héry / Stade Auxerrois 1
- ½ finales U13M1 le 15/04/2017
Match 3 : CASG (+10) / IE-CTC Yonne Centre
Match 4 : ESPB (+10) / BB Vermenton
- ½ Finales U13 M2 le 15/04/2017
Match 5 : USC Ancy / AS Tonnerre
Match 6 : ASUC Migennes / Avallon BC
- ½ Finales U13F le 15/04/2017
Match 12 : USC Ancy (+10) / CTC Yonne Centre
Match 13 : US Toucy 2 (+10) / USC Monéteau 1
- **Les ½ finales en U13 se joueront en 4x4, avec 8 joueurs sur la feuille de match, en application du règlement départemental.
Pour les finales, si 2 clubs « région » se rencontrent, le règlement régional pourra être appliqué, 5c5 et 10 joueurs sur la feuille.**
- Challenge de l'Amitié : pas de candidature à ce jour, le Challenge est annulé pour cette saison.

5. Questions diverses

Cyril a été contacté pour le règlement de la péréquation en U17F Yonne – Côte D'Or : Les arbitres de l'Yonne désignés à Avallon seront refacturés à la Côte d'Or en fin de saison. Cyril se charge de répondre à Mr Vernoud Jacky, Président de la Côte d'Or.

Le MPO est attribué à Sens.

Groupe de travail des Commissions Sportives, sur les championnats 2017/2018 de la grande région - Bourgogne – Franche Comté, le vendredi 31 mars à 18h30 à Dijon, au CFA du Sport.

Finales inter départementales séniors masculins le dimanche 11 juin. Proposer à la caravane du Basket de passer ce jour-là, le lieu n'est pas connu

Prochaine réunion → Mardi 18-04-2017 à 19h30

A Monéteau

Secrétaire de séance,

Sylvie VALTAT

Président de la Commission Sportive

Laurent RENARD